UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Université de Toulouse

Subventions aux associations étudiantes de la faculté de médecine Rangueil.

Conseil d'administration du 24 septembre 2018

Délibération 2018/09/CA-074

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine Rangueil du 26 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions suivantes aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Rangueil :

- **Association Corporative des Etudiants en Médecine de Toulouse (ACEMT) : 1 000 €**
- **Association ACEMT : 100 €**
- **Association Médecine Toulouse Rugby (ACTR) : 500 €**
- **Association étudiante AJT – RECWEEN : 500 €**
- **Association Médecine All Star de Toulouse (MAST) : 500 €**
- **Association ACEMT (atelier bien-être et gestion du stress) : 500 €**
- **Association du Tutorat Associatif Toulousain (TAT) (Concours blancs) : 100 €**
- **Association du Tutorat d'Entraide des Carabins toulousains (TECT) : 500 €**

Toulouse, le 24 septembre 2018
Le Président,

UNIVERSITE PAUL SABATIER

Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36 Nombre de membres présents ou représentés : 31	Nombre de voix favorables : 31 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Université Toulouse III - Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
www.univ-tlse3.fr